



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU CALVADOS

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

**Délibérations**

Conseil Communautaire

XXXXXXXXXX

Séance du **Jeu**di 15 Octobre 2020

Nombre de membres en exercice : **61**  
 Nombre de membres présents : **54**  
 Nombre de membres ayant  
 donné pouvoir : **5**  
 Nombre de membres excusés : **0**  
 Nombre de membres absents : **2**

**Date de convocation :**  
**8 octobre 2020**

**Acte rendu exécutoire après visa du  
 contrôle de légalité le :**

**20 OCT. 2020**

**et affichage le :**

**20 OCT. 2020**

L'an 2020, le 15 octobre à 20h30, le conseil communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid-19, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER, Président.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers communautaires le 8 octobre 2020

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le 8 octobre 2020.

M. Corentin GOETHALS a été nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT applicable à l'EPCI en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

**8 - Domaines de compétences par thèmes**  
**8.5 - Politique de la Ville-Habitat-Logement**

**Objet : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) du pôle de proximité de Condé  
 – Versement de subventions**

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (Nom du conseiller suppléant en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
<b>CONDE-EN-NORMANDIE</b>					
M. Xavier ANCKAERT	x				
Mme Nathalie BOUILLARD	x				
Mme Catherine CAILLY	x				
M. Pascal DALIGAULT	x				
M. Sylvain DELANGE	x				
Mme Valérie DESQUESNE	x				
M. Jean ELISABETH	x				
Mme Najat LEMERAY	x				
<b>LA VILLETTE</b>					
M. Daniel BREARD	x				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (Nom du conseiller suppléant en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
<b>PERIGNY</b>					
Mme Jean-Christophe MEUNIER	x				
<b>PONTECOULANT</b>					
M. Jean-Pierre MOURICE	x				
<b>SAINT-DENIS-DE-MERE</b>					
M. Manuel MACHADO	x				
<b>TERRES-DE-DRUANCE</b>					
M. Jean TURMEL			X : Mme Valérie DESQUESNE		
<b>BEAUMESNIL</b>					
M. Gilles PORQUET	x				
<b>CAMPAGNOLLES</b>					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	x				
<b>LANDELLES-ET-COUPIGNY</b>					
M. Denis JOUAULT	x				
<b>LE MESNIL-ROBERT</b>					
M. Jean-Claude RUAULT	x				
<b>NOUES-DE-SIENNE</b>					
Mme Coraline BRISON- VALOGNES	x				
M. Olivier JEANNEAU	x				
Mme Colette JOUAULT	x				
Mme Bernadette LEROY	x				
M. Georges RAVENEL	x				
<b>PONT-BELLANGER</b>					
M. Christian MARIETTE	x				
<b>SAINT-AUBIN-DES-BOIS</b>					
M. Maurice ANNE	x				
<b>SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU</b>					
Mme Catherine GARNIER	x				
<b>SOULEUVRE-EN-BOCAGE</b>					
Mme Annick ALLAIN	x				
M. Alain DECLOMESNIL			X : M. Marc GUILLAUMIN		
M. Régis DELIQUAIRE	x				
M. Didier DUCHEMIN	x				
M. Marc GUILLAUMIN	x				
M. Francis HERMON	x				
Mme Marie-Line LEVALLOIS	x				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents	
		* Représenté(e) par : (Nom du conseiller suppléant en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir		
M. Eric MARTIN	x		X : M. Eric MARTIN			
Mme Natacha MASSIEU	x					
Mme Sandrine SAMSON	x					
Mme Cyndi THOMAS						
<b>VALDALLIERE</b>						
M. Jean-Paul ANGENEAU			X : Mme Isabelle BACHELOT			
Mme Isabelle BACHELOT	x					
M. Frédéric BROGNIART	x					
Mme Caroline CHANU	x					
M. Gilles FAUCON	x					
Mme Brigitte MENNIER	x					
Mme Sabrina SCOLA					x	
<b>VIRE NORMANDIE</b>						
M. Marc ANDREU SABATER	x		X : M. Marc ANDREU SABATER			
Mme Marie-Noëlle BALLE	x					
Mme Cindy BAUDRON	x					
M. Lucien BAZIN	x					
Mme Marie-Ange CORDIER	x					
M. Serge COUASNON	x					
Mme Nicole DESMOTTES	x					
M. Corentin GOETHALS	x					
Mme Catherine MADELAINE	x					
M. Gilles MALOISEL	x					
M. Pascal MARTIN	x					
M. Gérard MARY	x					
Mme Marie-Odile MOREL						
Mme Valérie OLLIVIER	x					
M. Régis PICOT						x
Mme Jane PIGAULT	x					
Mme Annie ROSSI	x					
M. Guy VELANY	x					
<b>TOTAL</b>	<b>54</b>			<b>0</b>	<b>5</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de Membres en exercice</b>			<b>61</b>			
<b>Nombre de conseillers présents</b>			<b>54</b>			
<b>Quorum</b>			<b>31</b>			
<b>Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)</b>			<b>59</b>			

Mme Nicole DESMOTTES donne lecture du rapport suivant :

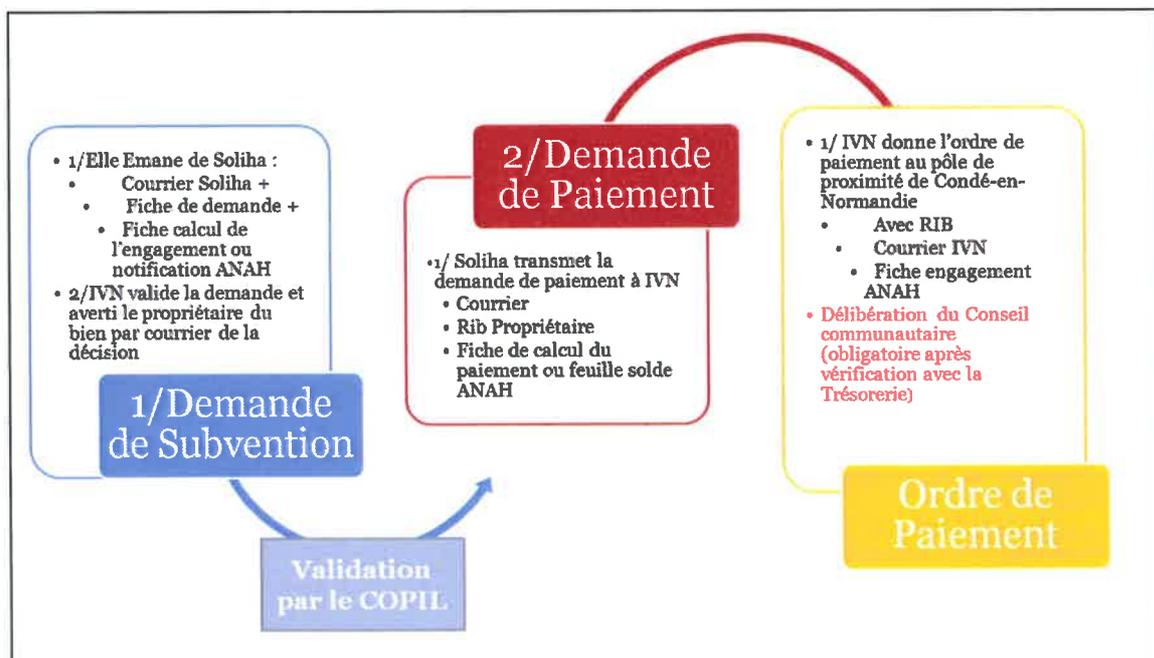
Chers collègues,

Les Elus de l'Intercom de la Vire au Noireau ont voulu encourager la rénovation de l'habitat ancien par la mise en place une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) de 2015 à 2018. Au vu de la dynamique engagée, ils ont souhaité prolonger ce dispositif de 2 années supplémentaires de décembre 2018 à fin novembre 2020.

En 2018, a travers cette opération, il était fixé un objectif de réhabilitation de 163 logements sur 13 communes, dont 143 logements de propriétaires occupants. Au 31 mai 2018, le bilan global était plutôt satisfaisant, tant pour les propriétaires bailleurs, que occupants. 78 logements ont été améliorés à 6 mois de la fin des trois premières années de l'opération, soit 64 logements de propriétaires occupants, et 14 logements locatifs. Au total, 64 653 € seront dépensés sur les 116 200 € budgétés par l'intercom pour l'opération, et près de 800 000 € par l'ANAH et l'Etat.

Cette OPAH a été prolongée par délibération du 29 octobre 2018 jusqu'en novembre 2020. C'est-à-dire qu'un prestataire (SOLIHA) assure le suivi/animation de ce dispositif afin de permettre d'assister les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs dans leur dossier de demande de subvention concernant la réhabilitation de logement sur le territoire de l'ex-intercom de Condé.

Le fonctionnement et l'attribution des subventions de la Communauté de communes se déroulent ainsi :



Dans ce cadre, la collectivité prévoit d'accorder des subventions complémentaires à celles de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat selon le barème indiqué ci-dessous

Abondement « Intercom Vire au Noireau »*	
<b>Travaux d'amélioration de la performance énergétique</b>	
Propriétaires occupants	Prime de 500 € à 1000 € (selon les niveaux de revenus)
Propriétaires bailleurs	10 % du montant des travaux, dans une limite de 2 500 €
<b>Primes « sortie de vacance »* - Propriétaires bailleurs</b>	
Loyer « social » et « très social »	Prime de 1 500 € (logement vacant de plus de 2 ans)
<b>Travaux liés à l'autonomie de la personne</b>	
Propriétaires occupants « très modestes »	10 % du montant des travaux, dans une limite de 900 €
Propriétaires bailleurs	5 % du montant des travaux, dans une limite de 1 300 €
<b>Travaux de lutte contre l'habitat indigne ou très dégradé</b>	
Propriétaires occupants « très modestes »	10 % du montant des travaux, dans une limite de 3 000 €
Propriétaires bailleurs	10 % du montant des travaux, dans une limite de 3 000 €
<b>Travaux en faveur de logements moyennement dégradés</b>	
Propriétaires bailleurs	5 % du montant des travaux, dans une limite de 1 300 €

\* soumis à conditions de revenus et/ou niveau de conventionnement de loyers pour les Propriétaires Bailleurs

Les personnes ou les bailleurs dont le numéro de dossier figurent dans le tableau ci-dessous ont réalisé des travaux conformes aux objectifs de l'OPAH communautaire et peuvent prétendre à des subventions d'un montant global de 1300 € pour un montant total de travaux de 115 388 € TTC, concernant 1 dossiers soit 1 logement.

N°	STATUT*	ADRESSE	OBJET DES TRAVAUX	PROGRAMME	MONTANT TTC TRAVAUX	ANAH	MOYENNEMENT DEGRADEES	Date Notif intercom
63	PB	22 RUE SAMUEL FREMONT CONDE EN NORMANDIE		TRAVAUX LOURDS	115 388,00 €	53 270,00 €	1 300,00 €	13/03/2019
<b>TOTAL</b>					115 388,00 €	53 270,00 €		
<b>Total du Montant des Subventions de l'IVN / Juin 2020</b>							<b>1 300,00 €</b>	

(\*) PO : Propriétaire occupant /PB : Propriétaire bailleur

Cette demande d'aide a été transmise par l'opérateur du suivi animation, et a été validée par l'ANAH pour leur part de subvention. Après étude par la commission Urbanisme et Habitat de l'IVN, elle ne peut être versée qu'après accord du Conseil Communautaire.

**Suivant l'avis favorable de la commission « Urbanisme/Habitat » réunie le 29 septembre 2020 et du Bureau Communautaire réuni le 5 octobre 2020, il est proposé au Conseil Communautaire de bien vouloir :**

- autoriser le versement des primes visées, au vu des factures acquittées et visées par l'animateur de l'OPAH,
- dire que la dépense d'un montant total de **1 300 € sera imputée au compte n°20422**

## VOTE

### Vote au scrutin ordinaire à main levée :

Pour : **59**                      Contre : **0**                      Abstentions : **0**

**Adopté à la majorité**                       **Adopté à l'unanimité**                       **Non adopté**

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits  
Au registre suivent les signatures.

Le Président,  
M. Marc ANDREU SABATER



